

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 130 (1985)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'air de Paris  
**Autor:** Chouet, Jean-François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344575>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'air de Paris

par le lieutenant-colonel EMG Jean-François Chouet

En cette fin d'année, l'armée française se trouve impliquée, sous des formes et à des degrés différents, dans les deux crises auxquelles le pays est présentement confronté. Si ces deux crises devenaient conflits, et si l'armée devait véritablement et simultanément s'y engager avec des moyens significatifs, elle atteindrait alors le plafond de ses possibilités en matière d'intervention extérieure. La défense du territoire métropolitain demeure, en effet, sa mission essentielle. Mais elle accéderait probablement aussi aux limites de ce que peut supporter son moral, et cela principalement en raison du comportement d'un pouvoir politique dont les motivations n'apparaissent — et c'est le moins qu'on puisse dire — pas toujours très clairement, ni à l'homme de la rue, ni au militaire du rang, ni même toujours à l'officier.

### L'affaire tchadienne

«Ils partent, nous partons; ils restent, nous restons.» La phrase du ministre des Relations extérieures Claude Cheysson a fait florès. Mais, bien vite, le doute s'est installé: nous partons, mais «ils» semblent bien rester, en dépit de réitérées dénégations gouvernementales. Et puis, il a bien fallu que le président de la République confirme et confesse que les Libyens n'avaient pas totalement évacué le Tchad. Ils y sont toujours, d'ailleurs.

On le sait, le contingent français n'a que partiellement regagné la Métropole. Il a laissé l'effectif de deux régiments renforcés, ainsi que des moyens aériens et logistiques, en République centrafricaine. En partie tout au moins, ce détachement se trouve en un état d'alerte qui lui permettrait d'intervenir au Tchad voisin dans un délai de quelques heures. A l'égard du président Hissène Habré, et compte tenu du comportement libyen, la France et son armée pouvaient difficilement faire moins.

Il n'empêche que des troupes françaises, et certainement parmi les meilleures, sont ainsi fixées à plusieurs milliers de kilomètres de la Métropole. Et si les militaires français sont légitimement fiers d'appartenir à un Etat qui respecte sa parole, ils regrettent peut-être que la solennelle déclaration de M. Cheysson n'ait pas été scrupuleusement traduite dans les faits.

### La Nouvelle-Calédonie

Très différent est le cas de ce territoire français des antipodes. D'abord il s'agit, en droit, d'une affaire intérieure française, d'une action de maintien de l'ordre, en quelque sorte. Ensuite parce que les effectifs engagés spécialement depuis la Métropole se limitent (pour l'instant du moins) à quelques escadrons de gen-

darmerie mobile dont le tour de service outre-mer a été avancé.

Il n'empêche que, pour l'état-major des armées, la Nouvelle-Calédonie est source de préoccupations et pourrait, à terme, représenter une hypothèque à la libre disponibilité des troupes. Il n'empêche également que, dans ce cas aussi, une certaine incertitude plane quant à d'éventuels engagements de moyens importants.

Les deux cas permettent de mettre en évidence les problèmes que pose la gestion des crises, et singulièrement celui des rapports, en de tels cas, du pouvoir politique avec le commandement militaire. S'il est, en effet, relativement aisé de concevoir qu'en cas de conflit armé majeur, le commandement des armées dispose librement des troupes pour remplir sa mission (encore qu'il faille tenir compte du fait qu'en France, comme dans nombre d'autres pays, c'est le président de la République qui est, en

titre, le chef des armées), le problème se complique dans le cas des crises où la quasi-totalité des actes militaires ont une signification de gestes politiques. Les deux exemples démontrent clairement la finesse avec laquelle les crises doivent se manier et la subtilité des rapports politique/militaire dans de telles situations. Ils mettent aussi en évidence le fait que, quoiqu'affirment certains commentateurs prétendument spécialisés, les militaires doivent et savent faire preuve, dans l'appréhension et l'accomplissement de leur mission, d'une souplesse et d'une largeur de vues que bien des cadres civils pourraient leur envier.

Et ce ne sont pas les gendarmes\* engagés en Nouvelle-Calédonie qui me contrediront.

J.-F. C.

\* Les gendarmes, rappelons-le, sont en France un corps militaire dépendant du ministre de la Défense et du chef d'état-major des armées.